

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 juin 2022

## NOTE DE PRESENTATION

**OBJET : Budget ville – exercice 2022 – approbation de la décision modificative n°2**Rapporteur : Isabelle Drancy

Il est proposé par cette décision modificative n°2 de modifier les crédits budgétaires comme suit :

	BP 2022	DM 1	DM 2	Total budget 2022
Recettes de fonctionnement	46 625 000 €	31 700 €	- €	46 656 700 €
Dépenses de fonctionnement	46 625 000 €	31 700 €	- €	46 656 700 €
Recettes d'investissement	24 755 000 €	972 500 €	300 000 €	26 027 500 €
Dépenses d'investissement	24 755 000 €	972 500 €	300 000 €	26 027 500 €

Cette décision modificative prévoit :

Une hausse nette de la section d'investissement de 300 000 € se décomposant comme suit :

En dépenses :

- + 300 000 € pour la consignation d'une partie du prix d'un bien situé 1 impasse du marché.

En recettes :

- + 300 000 € pour la déconsignation du prix du bien situé 1 impasse du marché.

Cette décision modificative ne modifie pas l'autofinancement prévisionnel de 3 455 000 € et ne modifie pas les chiffres relatifs à la dette.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir adopter la décision modificative n°2 au budget de la Ville, exercice 2022, mentionnée dans le tableau annexé.

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 juin 2022

## PROJET DE DELIBERATION

**OBJET : Budget ville – exercice 2022 – approbation de la décision modificative n°2**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport d'Isabelle Drancy,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et D-2342-2 relatifs aux dépenses et recettes autorisées par le budget et les décisions modificatives,

Vu le budget pour l'exercice 2022 adopté le 24 mars 2022 et la DM n°1 adoptée le 19 mai 2022,

Considérant que les crédits et les débits doivent être complétés pour faire face aux besoins des services,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de compléter les crédits comme suit du budget 2022 :

	BP 2022	DM 1	DM 2	Total budget 2022
Recettes de fonctionnement	46 625 000 €	31 700 €	- €	46 656 700 €
Dépenses de fonctionnement	46 625 000 €	31 700 €	- €	46 656 700 €
Recettes d'investissement	24 755 000 €	972 500 €	300 000 €	26 027 500 €
Dépenses d'investissement	24 755 000 €	972 500 €	300 000 €	26 027 500 €

ADOpte la décision modificative n°2 au budget de la ville, exercice 2022, mentionnée dans le tableau annexé.